

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 6 juin deux mil vingt cinq

L'an deux mil vingt-cinq le 6 juin à dix-huit heure, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jérôme GAUTHIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames CASTAING — HURMIC

Messieurs GAUTHIER – BOURON - DEYMIER– PENOT - REYNAUD

Absents : Monsieur FIQUET

Absents excusés : Mesdames DESCHAMPS- PROVOST ; Monsieur HOUGAS

Procurations : Madame DESCHAMPS donne procuration à Monsieur GAUTHIER

Madame PROVOST donne procuration à Madame CASTAING

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du précédent CM

Délibération 2025018 – délibération portant sur la création au tableau des effectifs de 2 emplois permanents d'Adjoints techniques principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à un avancement de grade

Délibération 2025019 – délibération portant sur la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à un recrutement

Délibération 2025020 – Délibération pour adhésion convention à l'offre de service de prévention

Délibération 2025021 – Délibération pour l'approbation du règlement intérieur du cimetière communal

Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2025 :

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2025

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : création au tableau des effectifs de 2 emplois permanents d'Adjoints techniques principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à un avancement de grade

Monsieur Le Maire expose la nécessité d'ouvrir deux postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe pour l'avancement de carrière des agents de cantine. Les postes actuels seront fermés quand les agents auront eu l'attributions de la promotion interne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à un recrutement

Monsieur Le Maire expose la nécessité d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe pour le recrutement d'un agent technique aux espaces verts. Le poste actuel sera fermé au recrutement de l'agent nommé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Convention d'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est dans l'obligation de fournir aux agents l'accès à la médecine du travail. Considérant qu'il y a pénurie de médecin du travail en Gironde et sur le territoire national. Monsieur le Maire propose d'adhérer au Centre de gestion de la Gironde à l'offre de service de prévention et santé au travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter l'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : l'approbation du règlement intérieur du cimetière communal

Le Maire explique au conseil municipal que le cimetière est dépourvu d'un règlement intérieur. Afin d'être en conformité avec la législation funéraire, ainsi que celles des bonnes pratiques et des modes d'inhumation, il est nécessaire de rédiger ce règlement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur proposer par Monsieur le Maire.

Le vote est le suivant

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Informations et questions diverses :

Fin de séance à 19h00

Le secrétaire de séance
Fabienne HURMIC

Le Maire
Jérôme GAUTHIER